



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°20
Séance du 21 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le **21 JUIN à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Aurélien BERRY donne pouvoir à Franck RAMPON
Stéphane CANTE donne pouvoir à Dominique VIOT.
Pierre BAILLY-BECHET, Gaëlle LABALME, Roger RIBOLLET

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : 10

Date de la convocation : 14 juin 2024

Date d'affichage : 14 juin 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elise AUCLAIR a été nommée secrétaire de séance.

N° 20 : Demande de subvention DETR-DSIL pour la réfection de la salle des fêtes et salle de réunion

M. le Maire rappelle le projet de réfection de la salle des fêtes et de la salle de réunion.

Cet aménagement est éligible à une subvention de l'état au titre de la DETR ou DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Etat	40 %	6 000 € HT
Auto-financement	60 %	9 000 € HT
Total		15 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte l'opération de réfection de la salle des fêtes et de la salle de réunion,**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,**
- **AUTORISE M. le Maire à demander une subvention DETR ou DSIL,**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,**
- **AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT